

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D61-2015

Séance du 25/06/2015 – Convocation du 16 juin 2015

Compte rendu affiché le 3 juillet 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Claire POINT par Claire LEBAHAR, Maria DA SILVA PIRES par Christine PERRIN, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter plusieurs modifications du tableau des effectifs.

Pour plusieurs départs intervenant à la fin de l'été (deux au sein de la médiathèque et un au service communication), une courte période de passation est prévue, ce qui nécessite d'ouvrir temporairement un second poste. Ceux-ci seront fermés à l'issue de la période de passation. Les cadres d'emplois concernés sont ceux de bibliothécaire territorial, d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de rédacteur territorial.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation des rythmes scolaires à la rentrée 2015, il est nécessaire d'ouvrir trois postes non permanents à temps non-complet de 12h par mois du cadre d'emploi des adjoints d'animation. Ceux-ci seront pourvus par contrat de 10 mois, sur la durée de l'année scolaire, fondé sur un accroissement temporaire d'activité.

Le comité technique a émis un avis favorable à ces modifications lors de la séance du 19 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et en avoir délibéré
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs suivante,
 - o Création d'un poste du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux
 - o Création d'un poste du cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
 - o Création d'un poste du cadre d'emploi de rédacteur territorial
 - o Création de trois postes non-permanents à temps non-complet de 12h mensuelles sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 juin 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30 juin 2015
- Affichage le 30 juin 2015

Valérie GLATARD, Maire.

